



CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

COMPTE RENDU INTÉGRAL
AVEC
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT
DES INTERVENTIONS

INTEGRAAL VERSLAG
MET
VERTAALD BEKNOPT VERSLAG
VAN DE TOESPRAKEN

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

COMMISSIE VOOR DE BUITENLANDSE
BETREKKINGEN

mardi

dinsdag

16-03-2004

16-03-2004

Après-midi

Namiddag

<i>cdH</i>	<i>centre démocrate Humaniste</i>
<i>CD&V</i>	<i>Christen-Democratisch en Vlaams</i>
<i>ECOLO</i>	<i>Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
<i>FN</i>	<i>Front National</i>
<i>MR</i>	<i>Mouvement réformateur</i>
<i>N-VA</i>	<i>Nieuw-Vlaamse Alliantie</i>
<i>PS</i>	<i>Parti socialiste</i>
<i>sp.a-spirit</i>	<i>Socialistische Partij Anders – Sociaal progressief internationaal, regionalistisch integraal democratisch toekomstgericht</i>
<i>VLAAMS BLOK</i>	<i>Vlaams Blok</i>
<i>VLD</i>	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>

<i>Abréviations dans la numérotation des publications :</i>		<i>Afkortingen bij de nummering van de publicaties :</i>	
<i>DOC 51 0000/000</i>	<i>Document parlementaire de la 51e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif</i>	<i>DOC 51 0000/000</i>	<i>Parlementair document van de 51e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer</i>
<i>QRVA</i>	<i>Questions et Réponses écrites</i>	<i>QRVA</i>	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
<i>CRIV</i>	<i>version provisoire du Compte Rendu Intégral (couverture verte)</i>	<i>CRIV</i>	<i>voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)</i>
<i>CRABV</i>	<i>Compte Rendu Analytique (couverture bleue)</i>	<i>CRABV</i>	<i>Beknopt Verslag (blauwe kaft)</i>
<i>CRIV</i>	<i>Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes) (PLEN: couverture blanche; COM: couverture saumon)</i>	<i>CRIV</i>	<i>Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaald beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen) (PLEN: witte kaft; COM: zalmkleurige kaft)</i>
<i>PLEN</i>	<i>séance plénière</i>	<i>PLEN</i>	<i>plenum</i>
<i>COM</i>	<i>réunion de commission</i>	<i>COM</i>	<i>commissievergadering</i>

<i>Publications officielles éditées par la Chambre des représentants</i>	<i>Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers</i>
<i>Commandes :</i>	<i>Bestellingen :</i>
<i>Place de la Nation 2</i>	<i>Natieplein 2</i>
<i>1008 Bruxelles</i>	<i>1008 Brussel</i>
<i>Tél. : 02/ 549 81 60</i>	<i>Tel. : 02/ 549 81 60</i>
<i>Fax : 02/549 82 74</i>	<i>Fax : 02/549 82 74</i>
<i>www.laChambre.be</i>	<i>www.deKamer.be</i>
<i>e-mail : publications@laChambre.be</i>	<i>e-mail : publicaties@deKamer.be</i>

SOMMAIRE

Interpellation de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "les développements récents au Pakistan et la politique belge en matière de non-prolifération" (n° 250)

Orateurs: **Muriel Gerkens, Fientje Moerman**, ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique

Motions

9

INHOUD

Interpellatie van mevrouw Muriel Gerkens tot de minister van Economie, Energie, Buitenlandse Handel en Wetenschapsbeleid over "de recente ontwikkelingen in Pakistan en het Belgische beleid in verband met de non-proliferatie" (nr. 250)

Sprekers: **Muriel Gerkens, Fientje Moerman**, minister van Economie, Energie, Buitenlandse Handel en Wetenschapsbeleid

Moties

10

COMMISSION DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

du

MARDI 16 MARS 2004

Après-midi

COMMISSIE VOOR DE
BUITENLANDSE BETREKKINGEN

van

DINSDAG 16 MAART 2004

Namiddag

De vergadering wordt geopend om 14.07 uur door de heer Dirk Van der Maelen, voorzitter.
La séance est ouverte à 14.07 heures par M. Dirk Van der Maelen, président.

01 Interpellation de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "les développements récents au Pakistan et la politique belge en matière de non-prolifération" (n° 250)

01 Interpellatie van mevrouw Muriel Gerkens tot de minister van Economie, Energie, Buitenlandse Handel en Wetenschapsbeleid over "de recente ontwikkelingen in Pakistan en het Belgische beleid in verband met de non-proliferatie" (nr. 250)

01.01 Muriel Gerkens (ECOLO): Monsieur le président, le père de la bombe nucléaire pakistanaise, Abdul Qadeer Khan, qui a un statut de héros national dans son pays, a reconnu dernièrement sa responsabilité dans des fuites de technologie nucléaire, ayant lieu depuis une dizaine d'années vers des pays tiers - qui seraient l'Iran, la Libye et la Corée du Nord. Ces déclarations sont évidemment inquiétantes, d'autant qu'on parle aussi de transferts de matériel nucléaire vers des réseaux terroristes. Les douloureux événements de Madrid nous interpellent de façon plus évidente encore.

Les déclarations du directeur général de l'AIEA, M. El Baradei, datant de début février – le 12, je pense –, sont également préoccupantes; je les cite:

- "Le Dr Khan n'est pour nous que la partie émergée d'un iceberg."
- "Ce que nous voyons est un réseau souterrain complexe et très sophistiqué d'opérateurs d'un marché noir du nucléaire, pas très différent des cartels du crime organisé."
- "Ce qui m'angoisse, c'est la capacité de nombreux Etats désormais de produire des équipements et des matériaux permettant d'aboutir à des programmes d'armes nucléaires."
- "Le mauvais contrôle des exportations est aujourd'hui une cause essentielle de prolifération."
- "Le risque d'une guerre atomique n'a jamais été si grand qu'aujourd'hui."

Donc, il s'agit également de révélations inquiétantes, de la part du directeur général d'une organisation qui, outre sa mission de promouvoir l'énergie nucléaire, est aussi le seul instrument international dont nous disposons dans la lutte contre la prolifération.

Par ailleurs, d'autres éléments me perturbent. Il faut se rappeler que

01.01 Muriel Gerkens (ECOLO): De Pakistaanse vader van de atoombom en nationale held Abdul Qadeer Khan heeft bekend een tiental jaren geleden nucleaire technologie aan Iran, Libië en Noord-Korea te hebben doorgespeeld.

Deze verklaringen zijn des te zorgwekkender omdat zij ook gewag maken van kernmateriaal dat aan terroristische groeperingen zou worden verkocht. De directeur van het IAEA heeft verklaard dat Dr. Khan slechts het topje van de ijsberg zou zijn en dat er een gevaarlijk netwerk van zwarte markten zou bestaan.

Deelt u de mening van de directeur-generaal van het IAEA, die stelt dat het gebrek aan toezicht op de uitvoer één van de voornaamste oorzaken van de proliferatie is? Ik ben van mening dat het non-proliferatieverdrag en het aanvullend protocol moeten worden herzien en versterkt.

le fameux Dr Khan a complété sa formation à la KUL de Louvain, dont il est diplômé ingénieur civil. Il aurait également à plusieurs reprises visité le CEN à Mol. De plus, il y a eu, dans les années 60, 70 et 80, toute une série de contacts entre la Belgique et le Pakistan dans le domaine nucléaire (notamment la visite au Pakistan d'une délégation officielle présidée par le secrétaire d'Etat Etienne Knoops).

Donc, ce dossier montre une nouvelle fois que la barrière n'existe pas entre le matériel nucléaire militaire et le nucléaire civil. En 1999, il y a eu une tentative d'exportation de technologie nucléaire belge vers le Pakistan: le fameux dossier "Alstom". Le précédent gouvernement l'a bloqué, fort heureusement au vu de tout ce qui s'est passé ces dernières années.

Enfin, la Belgique a évidemment des positions stratégiques, puisqu'elle siège dans le Comité des gouverneurs de l'AIEA et que les dossiers en matière de non-prolifération sont également traités dans le "Nuclear Suppliers Group" et dans le "Zangger committee".

J'aurais voulu vous poser les questions suivantes.

Partagez-vous l'opinion du directeur général de l'Agence internationale quand il dit que le mauvais contrôle des exportations du matériel et des technologies nucléaires est une cause essentielle de prolifération? Personnellement, je pense que le Traité de non-prolifération et le protocole additionnel ne suffisent pas pour lutter contre la prolifération et qu'ils doivent être revus et renforcés. J'aurais voulu avoir votre avis sur ce renforcement du Traité.

Partagez-vous également cette analyse qui consiste à dire que le nucléaire militaire et le nucléaire civil ne sont pas séparés par une barrière claire et nette?

Plus spécifiquement, suite à la découverte du réseau pakistanais et aux aveux du docteur Khan, avez-vous pris des mesures supplémentaires pour garantir que la Belgique, et donc ses entreprises et universités, respecte méticuleusement la législation nationale et internationale en matière de non-prolifération? Si oui, quelles sont ces mesures?

Quel rôle le CEN tient-il dans le dossier du développement de la filière nucléaire civile pakistanaise, vu la présence de M. Khan au CEN à plusieurs reprises et vu la formation de stagiaires pakistanais au sein de cet organe?

Combien de cas suspects ou d'infractions en matière de prolifération ont-ils été discutés à l'AIEA, au "Nuclear Suppliers Group" et au "Zangger committee" en 2002 et en 2003? De quels pays s'agissait-il?

La Belgique va-t-elle prendre des initiatives dans ces différents organes suite à tout ce qui s'est passé?

Sur le site du CEN, il y a, d'une part, une information sur la présence de stagiaires pakistanais et, d'autre part, j'ai eu vent que le CEN avait refusé de donner l'autorisation à un de ses membres d'assister à un séminaire en Algérie. J'aurais voulu savoir pourquoi.

Je voudrais avoir confirmation de votre part que l'entreprise Alstom

Deelt u de analyse dat de militaire en de burgerlijke toepassingen van de kernenergie niet duidelijk van elkaar zijn gescheiden?

Hebt u na de ontdekking van het Pakistaanse netwerk bijkomende maatregelen getroffen om ervoor te zorgen dat België de wetgeving inzake de non-prolifering zorgvuldig naleeft? Zo ja, welke?

Wat is de rol van het SCK in het dossier van de Pakistaanse burgerlijke nucleaire productieketen, rekening houdend met de aanwezigheid van de heer Khan en van de opleiding van Pakistaanse stagiairs in dat centrum?

Hoeveel verdachte gevallen en overtredingen op het vlak van proliferatie kwamen in het IAEA, in de Nuclear Suppliers Group en in het Zangger Committee in 2002 en 2003 aan bod? Om welke landen ging het?

Zal België naar aanleiding van al die gebeurtenissen maatregelen nemen met betrekking tot die organen?

He SCK weigerde een van zijn leden toestemming te geven om een seminarie in Algerije bij te wonen. Waarom?

Leefde Alstom de beslissing van de vorige regering wel degelijk na?

avait bien respecté la décision du gouvernement précédent, en septembre 1999, et que le matériel nucléaire n'a jamais été livré au Pakistan.

01.02 Fientje Moerman, ministre: Monsieur le président, madame Gerkens, avant de répondre à vos questions, je voudrais rappeler que, dans ses déclarations, le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique ne visait pas notre pays mais des pays comme le Pakistan, l'Iran ou la Corée du Nord.

Je répondrai à vos questions une par une.

Vous me demandez tout d'abord si je partage l'opinion du directeur général de l'AIEA selon laquelle le mauvais contrôle des exportations de matériel et de technologie nucléaires est une cause essentielle de prolifération.

Je ne partage que partiellement cette opinion du directeur général de l'AIEA. En effet, d'une part, il y a les régimes de contrôle d'exportation de matières et d'équipements nucléaires qui doivent orienter les activités nucléaires dans la direction de la non-prolifération et dans le cadre desquels des autorisations d'exportation sont données sous certaines conditions. D'autre part, il y a le contrôle des activités clandestines du marché noir.

En ce qui concerne les autorisations d'exportation, elles sont régies par les directives du "Nuclear Suppliers Group" (NSG) que les Etats fournisseurs nucléaires, membres du groupe, se sont engagés politiquement à respecter pour toute demande d'autorisation d'exportation de matières ou d'équipements nucléaires vers un Etat non doté d'armes nucléaires. Ces directives sont très strictes et subordonnent ces exportations à des conditions rigoureuses en matière d'utilisation pacifique des matières et équipements nucléaires et de garanties de protection physique et de retransfert.

Le régime du NSG répond à un certain nombre de critères qui le rendent très efficace, à savoir des instruments d'engagement très élaborés, des possibilités d'échange d'informations, une coopération entre services techniques concernés et des mécanismes de contrôle.

Le régime du NSG n'est toutefois pas universel. Actuellement, 35 pays seulement sont membres du NSG.

Le NSG, dont la Belgique est membre, s'efforce, depuis plusieurs années, de promouvoir des pratiques qu'il suit auprès d'autres pays. D'ailleurs, dans les contacts avec des pays tiers, la Belgique et l'Union européenne ne manquent pas d'attirer l'attention sur la nécessité urgente de développer un contrôle d'exportation plus général incluant tous les pays importants fournisseurs de matières et d'équipements nucléaires.

Limiter l'analyse des risques de prolifération à la seule problématique des exportations constitue une approche réductrice. Il faut en plus un système de protection physique efficace qui empêche l'obtention illégale de matières nucléaires et le trafic illicite de ces matières et des équipements.

Pour les activités clandestines, l'AIEA s'est dotée d'un nouvel

01.02 Minister Fientje Moerman: De directeur-generaal van het Internationaal Atoomenergie-Agenschap (IAEA) doelde in zijn verklaring dus niet op onze landen, maar op landen zoals Pakistan, Iran en Noord-Korea.

Ik deel de mening van de directeur-generaal van het IAEA slechts gedeeltelijk. De exportvergunningen worden geregeld door de bijzonder strenge en uiterst doeltreffende richtlijnen van de Nuclear Suppliers Group (NSG). De richtlijnen van de NSG zijn echter niet universeel. De NSG verdedigt deze richtlijnen bij andere landen en in de contacten met derde landen vestigen België en de Europese Unie steevast de aandacht op de noodzaak om een algemenere exportcontrole te ontwikkelen.

Bovendien moet er een doeltreffend systeem op poten worden gezet dat bescherming biedt tegen de illegale handel in kernmateriaal. Daartoe heeft het IAEA een nieuw instrument ontwikkeld: een aanvullend protocol dat het IAEA een inzagerecht in de uitvoer zal verlenen.

Het non-proliferatieverdrag is een norm die vrijwel overal wordt aanvaard. Het moet bovendien op concrete maatregelen zijn gestoeld. Toen na de eerste Golfoorlog een clandestien nucleair programma in Irak werd ontdekt, wilde het IAEA een nieuw instrument ontwikkelen waarmee het niet alleen zou kunnen nagaan of materiaal dat voor vredelievende doeleinden is bestemd, naar andere doeleinden wordt afgeleid, maar ook of er geen verboden nucleaire activiteiten worden ontplooid. Dit protocol is een uitstekend middel in de strijd tegen de proliferatie

instrument, à savoir le protocole additionnel aux accords de garanties entre l'Agence et la plupart de ces pays membres. Grâce à ce protocole l'AIEA disposera d'un droit de regard sur les exportations de matières et d'équipements nucléaires. Ainsi, l'Agence pourra vérifier si les importations d'un pays correspondent à ses activités déclarées. Je reviendrai ultérieurement au protocole additionnel.

Vous m'avez posé la question de savoir si je partageais votre opinion suivant laquelle le traité de non-prolifération et le protocole additionnel ne suffisent pas pour lutter contre la prolifération et qu'ils doivent être revus et renforcés.

Le Traité de non-prolifération (le TNP) est une norme qui est acceptée quasi-universellement. Il est ainsi une pierre angulaire du régime entier de non-prolifération. La Belgique continue à œuvrer pour l'universalisation du traité.

En outre, le traité de non-prolifération doit également être soutenu par des mesures concrètes. Les accords de garanties conclus avec l'AIEA remplissent depuis plusieurs années un rôle essentiel inspirant confiance.

La découverte, après la première Guerre du Golfe, d'un programme nucléaire clandestin en Irak a permis à la communauté internationale de prendre conscience que les accords de garantie tels que prévus par l'article 3 du TNP ne suffisaient pas à prévenir les risques de prolifération. C'est pourquoi l'AIEA a voulu se doter d'un nouvel instrument juridique, le protocole additionnel aux accords de garantie, lui permettant de contrôler non seulement la non-diversion des matières aux fins pacifiques déclarées mais aussi l'absence d'activités nucléaires non déclarées. Par ce protocole, l'AIEA a obtenu une compétence d'inspection poussée. Le protocole additionnel constitue un excellent outil de lutte contre la prolifération nucléaire.

Actuellement, le protocole additionnel est entré en vigueur dans 38 États dont 16 ne possèdent pas d'installations nucléaires. La Belgique et l'Union européenne mettent tout en œuvre pour amener tous les États, ou au moins une majeure partie de ceux-ci, à signer et à mettre en œuvre les mesures du protocole. La Belgique a déjà ratifié ce protocole additionnel.

Une évaluation du nouveau système pourra être menée à bien dès qu'une expérience suffisante sera disponible en matière d'observation de ce protocole dans un nombre représentatif de pays. En tout cas, tous les systèmes existants et opérationnels ont déjà permis ces dernières années de découvrir bon nombre d'activités suspectes, comme en Irak, en Iran et en Corée du Nord. La situation s'améliorera encore avec un protocole additionnel pleinement opérationnel.

Je ne partage pas votre opinion concernant l'absence de barrière entre le nucléaire militaire et le nucléaire civil, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'ensemble de la réglementation internationale, qu'elle soit juridiquement contraignante (par exemple les conventions) ou politiquement contraignante (directives du NSG), sépare très nettement le nucléaire civil du nucléaire militaire, ce dernier échappant quasi totalement aux règles du secteur civil.

Les matières nucléaires utilisées dans le secteur militaire ont des

van kernwapens.

Het protocol is in voege getreden in 38 staten, waarvan 16 geen kerninstallaties hebben. België en de Europese Unie stellen alles in het werk om het protocol door een meerderheid van Staten te laten ondertekenen. België heeft het reeds bekrachtigd. Dankzij de bestaande systemen kwamen reeds heel wat verdachte activiteiten aan het licht. Een bijkomend protocol zal de situatie nog verbeteren.

Ik ben het niet eens met uw mening dat er geen scheidingslijn is tussen militaire en burgerlijke kernprogramma's. Eerst en vooral maakt de internationale regelgeving een duidelijk onderscheid tussen burgerlijke en militaire kernprogramma's. De militaire kernprogramma's vallen bijna helemaal buiten de regelgeving voor de burgerlijke sector.

Het kernmateriaal voor militair gebruik heeft andere kenmerken dan het materiaal dat voor burgerlijke toepassingen bestemd is. Sommige uitrustingen kunnen zowel voor militaire als voor civiele doeleinden gebruikt worden, maar de meeste kunnen slechts in een van beide sectoren ingezet worden. De kloof tussen civiele en militaire nucleaire toepassingen is bijzonder diep. Een nulrisico bestaat niet, maar de internationale gemeenschap beschikt over de middelen om het risico drastisch te verlagen. Daarnaast kunnen tal van ogenschijnlijk onschadelijke producten omgevormd worden tot gevaarlijke wapens door criminelen die over de nodige knowhow beschikken.

caractéristiques chimiques et physiques différentes de celles utilisées dans le secteur civil; ceci est tout particulièrement vrai pour le plutonium.

En matière d'équipements, si certains peuvent être utilisés par chacun des deux secteurs, un grand nombre de ceux-ci n'a d'utilité que pour le secteur civil ou pour le secteur militaire.

Bien sûr, il peut être possible que des personnes malintentionnées fassent trafiquer matières ou équipements afin de pouvoir les utiliser à des fins non pacifiques mais il n'en demeure pas moins qu'il serait fort difficile de développer une bombe nucléaire opérationnelle. Le pas est très grand pour passer du nucléaire civil au nucléaire militaire.

En conclusion, je voudrais souligner deux choses. Premièrement, en matière de prolifération nucléaire comme pour d'autres, le risque zéro n'existe pas, mais la communauté internationale s'est dotée, et continuera vraisemblablement à se doter, des moyens requis pour réduire encore de manière plus drastique ce risque. Deuxièmement, nous devons être conscients qu'il existe dans notre environnement quotidien quantité de produits qui peuvent se transformer en armes dangereuses s'ils sont habilement manipulés par des mains malfaisantes. Quelques manipulations chimiques ou même mécaniques suffisent pour faire d'un produit apparemment aussi inoffensif que le lait - ou le gsm - une dangereuse arme biologique.

Question suivante: avez-vous, suite à la découverte du réseau pakistanais et des aveux du docteur Khan, pris des mesures supplémentaires pour garantir que la Belgique (entreprises, universités, etc.) respecte méticuleusement la législation nationale et internationale en matière de non-prolifération et lesquelles?

La Belgique respecte scrupuleusement ses obligations et engagements en matière de non-prolifération et des mesures complémentaires ne paraissent pas utiles actuellement.

Voorzitter: Herman Van Rompuy.

Président: Herman Van Rompuy.

L'industrie et les universités belges sont très sensibilisées au problème de la prolifération. Pour chaque activité qui présente le moindre risque, elles consultent les autorités.

L'honorable membre faisant, dans sa question, implicitement allusion à la problématique des stagiaires étrangers dans nos entreprises et universités, je voudrais préciser ce qui suit. La quasi-totalité des stagiaires étrangers qui effectuent un stage dans nos universités ou centres de recherche sont des boursiers AIEA. Lorsque l'AIEA transmet les dossiers individuels de chaque boursier, ceux-ci sont examinés par la Coopération technique belge (CTB), les Affaires étrangères, la Sûreté de l'Etat et l'Agence fédérale de contrôle nucléaire, qui se prononcent respectivement sur le niveau d'acceptation du stage par l'institution hôte, l'opportunité politique du stage, la fiabilité des stagiaires, la sensibilité du stage au regard de la non-prolifération. Il n'est pas rare également que les projets de coopération impliquant des échanges de chercheurs soient soumis à l'examen de la CANPAN.

L'industrie et les universités belges n'ont pas de lien avec le réseau

België leeft nauwgezet zijn verplichtingen inzake de non-proliferatie na. De ontdekking van het Pakistaans netwerk is geen grond voor bijkomende maatregelen.

Nagenoeg alle buitenlandse stagiairs die stage lopen aan onze universiteiten zijn IAAE-beursstudenten. Het individuele dossier van elke beursstudent wordt onderzocht door de Belgische Technische Coöperatie (BTC), Buitenlandse Zaken, de Veiligheid van de Staat en het Federaal Agentschap voor Nucleaire controle. De Belgische universiteiten en industrie hebben geen banden met het Pakistaanse netwerk. Van samenwerking met een dergelijk netwerk kan dus geen sprake zijn.

Wat de rol van het SCK in de ontwikkeling van het Pakistaanse nucleaire programma voor burgerdoeleinden betreft, sloot de Pakistaanse Commissie voor atoomenergie (PAEC) in 1963 een samenwerkingsakkoord met de Belgische commissaris voor Atoomenergie over vreedzame toepassingen van kernenergie. De heer Abdul Qadeer Kahn zou het SCK-CEN in die periode bezocht hebben in het kader van een samenwerkingsverband met de KUL. Hij had daarbij enkel toegang tot de voor iedereen toegankelijke literatuur over kernenergie van het SCK-CEN.

In 1986 werd het samenwerkingsakkoord op vraag van de PAEC (Pakistan Atomic Energy Commission) gereactiveerd. Het CEN-SCK houdt zich niet bezig met militair onderzoek en het gaat dus enkel om de vredelievende toepassingen van kernenergie. Het akkoord werd door de Belgische overheid goedgekeurd. In uitvoering ervan verbleven twee Pakistaanse stagiairs in het CEN-SCK en namen twee Pakistani er deel aan een opleidingscyclus. De

pakistanaïes évoqué par le directeur général de l'AIEA. Une coopération avec un tel réseau est donc impossible par les instances belges.

Question suivante: quel est le rôle du CEN dans le développement de la filière nucléaire pakistanaïse dite civile (présence du docteur Khan au CEN, formation de stagiaires pakistanaïes, etc.)?

La Commission pakistanaïse pour l'Energie atomique, la PAEC, a conclu, en 1963, un accord de coopération avec le commissaire belge pour l'Energie atomique de l'époque, relatif aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Ceci est antérieur au Traité de non-prolifération. M. Abdul Qadeer Khan semble avoir visité le CEN-SCK dans le cadre d'une coopération avec la Katholieke Universiteit Leuven. Dans ce cadre, le docteur Khan avait accès à la littérature nucléaire ouverte que le CEN-SCK collectionne conformément à ses statuts.

En 1986, l'accord de coopération mentionné ci-dessus a été réactivé à la demande de la commission pakistanaïse pour l'Energie atomique. Une délégation de la direction du CEN-SCK a visité les installations nucléaires au Pakistan et a conclu un accord de coopération dans divers domaines appartenant à l'expertise du CEN-SCK.

Etant donné que le CEN-SCK n'est pas impliqué dans la recherche militaire, il ne s'agit ici que des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Cet accord a été approuvé par les autorités belges compétentes. L'accord a été signé par le docteur Munir Khan, à l'époque président de la commission pakistanaïse pour l'Energie atomique, qui ne peut pas être confondu avec le docteur Abdul Qadeer Khan, que je viens de mentionner.

En exécution de cet accord, deux stagiaires pakistanaïes ont séjourné au CEN-SCK. De plus, deux Pakistanaïes ont également participé au cycle de formation du CEN-SCK, à la demande de l'AIEA.

Les contacts du CEN-SCK avec des pays dont on se méfie quelque peu sur le plan de la prolifération sont soumis systématiquement aux services compétents.

Combien de cas suspects ou d'infractions en matière de prolifération ont-ils été discutés respectivement avec l'AIEA, le "Nuclear Suppliers Group" et le "Zangger Committee" en 2002 et en 2003? De quels pays s'agit-il?

Les dernières années, pour l'AIEA, les Etats qui ont retenu l'attention en matière d'infractions supposées ou réelles de leurs obligations de non-prolifération sont la Corée du Nord, l'Irak et l'Iran. Les Etats arabes dénoncent régulièrement le fait qu'Israël persiste dans son refus d'adhérer au traité de non-prolifération.

Le directeur général de l'AIEA est régulièrement chargé de la rédaction d'un rapport sur l'observation de l'accord de garanties dans ces pays. Après quoi, le Conseil des gouverneurs de l'Agence a pris des décisions en la matière. Dans le cas de la Corée du Nord, cela a conduit au dossier qui a été transmis au Conseil de sécurité des Nations unies. Dans le cas de l'Irak, tenant compte de la situation sur le terrain, le directeur général devra finaliser son rapport dans le futur.

contacten van het CEN-SCK met landen tegenover dewelke men wantrouwig staat, worden stelselmatig aan de bevoegde diensten voorgelegd.

De landen die de voorbije jaren de aandacht van het IAEA hebben getrokken zijn Noord-Korea, Irak en Iran. De Arabische staten klagen regelmatig aan dat Israël volhardt in zijn weigering om het non-proliferatieverdrag te ondertekenen. De directeur-generaal van het IAEA moet over de naleving van de garantieovereenkomst in die landen regelmatig een verslag opstellen aan de hand waarvan de Raad van Gouverneurs beslissingen neemt. Het dossier van Noord-Korea werd bezorgd aan de Veiligheidsraad van de Verenigde Naties. De directeur-generaal moet zijn verslag over Irak nog afronden. De Raad van Gouverneurs heeft Iran verplicht tot algehele samenwerking en transparantie. Hierover moet de directeur-generaal zijn verslag eveneens nog afwerken.

Bij de NSG en het Zangger-Comité is de aandacht op dezelfde landen gevestigd, maar ook op andere landen zoals India, Pakistan, Libië en Syrië.

Bij de NSG werd de nucleaire samenwerking van een lid van de NSG met Iran en India door de meerderheid van de andere NSG-landen diep betreurd. De NSG is in ieder geval niet bevoegd concrete gevallen van overtredingen te bespreken. De leden van de NSG wisselen wel gegevens uit die aan de leden van de Commissie van Advies voor de Niet-verspreiding van Kernwapens (CANVEK) worden doorgegeven om ze op de hoogte te brengen van mogelijke risico's.

Na de recentste ontwikkelingen in Pakistan besloten België en zijn partners binnen de Europese Unie het toezicht op de uitvoer

Dans le cas de l'Iran, le Conseil des gouverneurs a imposé un nombre d'obligations par lesquelles le pays doit montrer une coopération et une transparence complètes vis-à-vis de l'AIEA. Ensuite, le directeur général devra également achever son rapport sur ce pays.

Dans tous ces cas, la communauté internationale s'efforce d'accompagner les risques de prolifération confirmés ou non de façon appropriée et d'avoir soin que les principes du Traité du non-prolifération soient préservés.

Au sein du NSG et du "Zangger committee", l'attention est portée sur les mêmes pays, mais la discussion s'élargit également à d'autres Etats comme l'Inde, le Pakistan, la Libye et la Syrie, en fonction des craintes que l'on peut avoir quant à la viabilité d'un Etat au regard de la non-prolifération nucléaire sans pour autant qu'il y ait eu de violation patente des obligations internationales.

Au sein du NSG, la coopération nucléaire d'un membre du NSG avec l'Iran et l'Inde a été fortement déplorée par la majorité des autres pays NSG. Selon le pays NSG concerné, il s'agissait toutefois d'une coopération civile ne présentant pas de risque pour la prolifération. Ce n'est toutefois pas dans le mandat du NSG de discuter des cas concrets d'infraction. Les membres du NSG échangent cependant des informations sur les possibles programmes d'armes nucléaires en Inde, au Pakistan, en Israël, en Corée du Nord et en Iran. Cette information prend la forme de documents confidentiels provenant des services de sécurité d'Etat de certains pays. Ces documents sont diffusés parmi les membres de la CANPAN afin de les informer des risques potentiels.

La Belgique prendra-t-elle, suite aux derniers développements au Pakistan, de nouvelles initiatives à l'AIEA, au "Nuclear Suppliers Group" ou au "Zangger Committee"? Lesquelles?

Dans les régimes de contrôle d'exportation, on cherche toujours des moyens pour maximaliser le rendement.

La Belgique et ses partenaires de l'Union européenne ont convenu, dans leur déclaration de Thessalonique de juin 2003 sur la lutte contre la prolifération d'armes de destruction massive, de porter dans l'agenda politique une attention élevée au contrôle de l'exportation. L'action de la Belgique en matière de non-prolifération s'inscrit dans le contexte plus global des actions de l'Union européenne en matière de politique étrangère et de sécurité et notamment du plan d'action contre les armes de destruction massive décidé en décembre 2003.

En exécution de ce plan d'action de l'Union européenne, plusieurs propositions concrètes ont déjà été présentées à d'autres pays. Sans être exhaustif, on peut faire mention de:

1. L'introduction d'une clause dite "catch-all" dans les directives du NSG. Par une telle clause, des biens qui ne se trouvent pas sur les listes de contrôle peuvent être mis sous une autorisation d'exportation quand il y a une présomption d'abus.

2. La promotion de l'élargissement du NSG, entre autres avec tous les pays candidats de l'Union européenne (où il y a actuellement un

bovenaan de politieke agenda te plaatsen. In het kader van de uitvoering van het actieplan van de Europese Unie werden reeds een aantal concrete voorstellen gedaan: de invoering van een zogenaamde "catch-all" clause in de richtlijnen van de NSG, de bevordering van de uitbreiding van de NSG, het koppelen van de uitvoer van bepaalde producten aan de verplichting dat het land van bestemming het aanvullende protocol met het IAEA heeft bekrachtigd, en overleg met landen die, gezien hun ligging in onstabiele regio's of hun rol als doorvoerland, van de nood aan een doeltreffend toezicht op de uitvoer bewust moeten worden gemaakt.

Tijdens zijn werkzaamheden onderstreepte het Zangger Committee dat het toezicht op de uitvoer van kernmateriaal door zoveel mogelijk niet-leden van de NSG en het Zangger Committee zou moeten worden aanvaard.

België speelt een voortrekkersrol bij de onderhandelingen over de herziening van het verdrag inzake de fysieke beveiliging van kernmateriaal.

Een personeelslid van het SCK heeft van het Algerijnse Commissariaat voor Atoomenergie inderdaad een uitnodiging ontvangen voor een seminarie van 6 tot 10 juli 2003. De CANVEK heeft een deelname aan dit seminarie afgeraden, gezien het delicate karakter van twee modules van het seminarie en het vermoeden dat Algerije bij bepaalde terroristische activiteiten zou zijn betrokken.

Ik bevestig dat Alstom de beslissing van de vorige regering heeft geëerbiedigd en dat het kernmateriaal niet naar Pakistan werd uitgevoerd.

examen comparatif profond de la qualité de leur politique de contrôle de l'exportation) afin d'atteindre un groupe de pays de plus en plus large qui soient prêts à observer des normes d'exportation équivalentes.

3. La proposition de faire dépendre l'exportation de certaines matières et équipements nucléaires sensibles, de l'obligation que le pays de destination a ratifié le protocole additionnel avec l'AIEA.

4. L'organisation de consultations avec des pays qui, par leur situation dans des régions instables ou par leur rôle de pays de transit, doivent être sensibilisés à la nécessité d'organiser un contrôle de l'exportation effectif et l'offre de soutenir concrètement de tels pays à ce sujet.

Dans ses travaux, le Comité Zangger accentue l'acceptation du contrôle d'exportation nucléaire par autant de non-membres du NSG et du Comité Zangger que possible. Le Comité Zangger est en dialogue avec l'Estonie, la Lituanie et Malte pour adapter leurs législations de contrôle d'exportation nucléaire de sorte à ce qu'ils puissent devenir membres.

Enfin, convaincue que la protection physique des matières et installations nucléaires contribue de manière significative à la lutte contre la prolifération nucléaire, la Belgique joue un rôle très actif dans le cadre des négociations en vue de la révision de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Elle participe également aux travaux d'un groupe informel réunissant les responsables de la protection physique dans sept Etats européens qui sont l'Allemagne, la Belgique, la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Suède et la Suisse. Ce groupe a notamment pour objectif de promouvoir une véritable culture de sécurité.

Question suivante: pouvez-vous confirmer que le CEN n'a pas eu d'autorisation pour envoyer un membre du personnel à un séminaire en Algérie en 2003? Pourquoi?

Un membre du personnel du CEN-SCK a effectivement reçu une invitation du Commissariat à l'Energie atomique d'Algérie pour participer à un séminaire du 6 au 10 juillet 2003 au Centre de recherche nucléaire de Draria.

Le séminaire traitait des points suivants: la production de radio-isotopes, la recherche sur le combustible (c'est-à-dire validation et examens post-irradiatoires), la transmutation de déchets nucléaires, la dosimétrie neutronique et gamma (calculs et expériences).

Avec l'attentat du 11 septembre 2001 à New York comme toile de fond, le CEN-SCK a demandé conseil à l'Agence fédérale de contrôle nucléaire sur la participation à ce séminaire. L'Agence a demandé au CEN-SCK de ne pas coopérer au séminaire, dans l'attente de l'avis de la CANPAN. Lors de sa discussion relative à la participation au séminaire en Algérie, la CANPAN était d'avis qu'une telle coopération tombait sous la législation de contrôle d'exportation nucléaire. Une autorisation préalable devait donc être demandée. La CANPAN a donné un avis défavorable sur la participation au séminaire pour les raisons suivantes:

- le caractère sensible de deux modules du séminaire (la recherche sur le combustible et la transmutation des déchets);

- les présomptions clairement exprimées au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 par la Sûreté de l'État quant à un rôle éventuel de l'Algérie dans certaines activités terroristes.

Vous me demandez de vous confirmer que l'entreprise Alstom a respecté la décision du gouvernement précédent, en septembre 1999, et que le matériel nucléaire n'a donc jamais été exporté vers le Pakistan. La licence donnée à la firme Alstom Belgique à Charleroi, filiale d'Alstom France, pour la centrale nucléaire à Karachi au Pakistan a été suspendue par le gouvernement précédent pour des raisons de sûreté. Je peux confirmer que cette exportation n'a pas eu lieu, à la lumière de preuves suivantes:

- étant donné que la période de validité d'une licence n'est que de deux ans, l'exportateur doit demander aux autorités une prolongation de la licence. Depuis la suspension, mes services n'ont pas reçu de demande de la firme Alstom;
- si l'exportateur avait expédié l'équipement et avait donc agi de façon frauduleuse, la douane l'aurait constaté car il s'agit d'un équipement de grande dimension;
- l'exportateur a introduit un dossier auprès du Service national du Ducroire. Cela indique que l'exportateur considère la commande comme perdue.

01.03 Muriel Gerkens (ECOLO): Monsieur le président, madame la ministre, je suis satisfaite et rassurée sur certains éléments concernant la volonté et l'implication de la Belgique dans les dispositifs pour lutter contre la prolifération et concernant les mesures de précaution prises. Néanmoins, j'estime qu'il est abusif d'affirmer que la distinction entre le nucléaire militaire et le nucléaire civil est aussi facile et aussi certaine que cela. Certains éléments de réponse sont d'ailleurs parfois contradictoires. De plus, de nombreux événements sur le plan international nous montrent que la distinction n'est pas aussi nette. Par contre, je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que cette difficulté est également rencontrée dans d'autres matières.

01.03 Muriel Gerkens (ECOLO): Uw antwoord stelt mij gerust. Het is echter niet helemaal juist te stellen dat het onderscheid tussen de militaire en de burgerlijke toepassingen van de kernenergie zo duidelijk is. Ik ben nog steeds voornemens een motie in te dienen over de toestand in Pakistan.

Concernant la situation au Pakistan et les relations et les échanges que la Belgique a pu avoir avec ce pays, je reviendrai ultérieurement sur le sujet et je ferai une proposition. Je dépose néanmoins une motion de recommandation plus large que mes questions.

Après avoir entendu votre réponse, je demande dans cette motion de continuer à renforcer le contrôle des exportations du matériel et des technologies nucléaires, de continuer à agir au niveau des instances internationales et européennes, de prendre des initiatives pour pouvoir renforcer l'efficacité des contrôles, mais aussi et surtout d'informer la Chambre – je propose deux fois par an – sur la politique du gouvernement en la matière. Ce n'est qu'une motion de recommandation mais les parlementaires et tous les acteurs préoccupés par la lutte contre la prolifération travaillent actuellement sur ce dossier. Selon moi, ce travail aboutira à un dialogue entre le parlement et le gouvernement dans le cadre des négociations en 2005.

Je me limite pour l'instant à déposer une motion de recommandation qui est de l'ordre des intentions mais qui sera sans doute, je l'espère, précisée dans le travail que l'ensemble des parlementaires préoccupés par cette matière feront dans les mois qui viennent.

Motions
Moties

En conclusion de cette discussion les motions suivantes ont été déposées.
Tot besluit van deze bespreking werden volgende moties ingediend.

Une motion de recommandation a été déposée par Mme Muriel Gerkens est libellée comme suit:

“La Chambre,

ayant entendu l'interpellation de Mme Muriel Gerkens

et la réponse de la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique,

demande au gouvernement

- de renforcer le contrôle des exportations de matériel et de technologie nucléaires;
- de soutenir dans les instances européennes et internationales les propositions dans la lutte contre la prolifération et de prendre lui-même des nouvelles initiatives pour améliorer la lutte contre la prolifération;
- d'informer au minimum deux fois par an la Chambre sur la politique du gouvernement fédéral en la matière.”

Een motie van aanbeveling werd ingediend door mevrouw Muriel Gerkens en luidt als volgt:

“De Kamer,

gehoord de interpellatie van mevrouw Muriel Gerkens

en het antwoord van de minister van Economie, Energie, Buitenlandse Handel en Wetenschapsbeleid,

vraagt de regering

- de controle op de export van kernmateriaal en -technologie op te voeren;
- de voorstellen die in het kader van de strijd tegen de proliferatie werden geformuleerd in de Europese en de internationale instanties te steunen en zelf nieuwe initiatieven te nemen met het oog op een doeltreffender bestrijding van de proliferatie;
- de Kamer ten minste twee maal per jaar te informeren over het federale regeringsbeleid terzake.”

Une motion pure et simple a été déposée par Mme Josée Lejeune et par MM. Mohammed Boukourna, Cemal Cavdarli et Geert Lambert.

Een eenvoudige motie werd ingediend door mevrouw Josée Lejeune en door de heren Mohammed Boukourna, Cemal Cavdarli en Geert Lambert.

Le vote sur les motions aura lieu ultérieurement. La discussion est close.
Over de moties zal later worden gestemd. De bespreking is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 14.39 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 14.39 uur.